



## Saint-Étienne-du-Grès

**Enquête publique unique relative à la modification  
du Plan Local d'Urbanisme  
et du projet de Périmètre de Délimitation des Abords  
des Monuments Historiques  
du 12 mai au 12 juin 2023  
2ème partie**

**Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur  
sur le Périmètre de Délimitation des Abords  
des Monuments Historiques**

**Commissaire enquêteur**  
Georges Mazuy  
Ingénieur Divisionnaire  
des Travaux Publics de l'Etat  
en retraite

Page 1 sur 3

## **I PREAMBULE**

Par arrêté du 28 juillet 2022, le maire de Saint-Étienne du Grès a prescrit une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs une modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques a été engagée en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France à l'occasion de cette enquête publique.

Conformément à l'article L 123.6 du code de l'environnement ces 2 procédures sont regroupées en une enquête publique unique en accord avec les 2 maitres d'ouvrage.

L'architecte des Bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône a envoyé, le 18 mars 2023, au maire de Saint-Étienne-du-Grès son accord sur la proposition de Périmètre Délimité des Abords qui était joint à sa correspondance.

## **II. LES AVIS RECUEILLIS AU COURS DE L'ENQUÊTE**

Les avis recueillis au cours de l'enquête ont été analysés dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport.

Les avis concernant le PDA portent tous sur le Grand Mas et la protection des abords de ce monument.

Il paraît nécessaire pour la conclusion de rappeler la synthèse de ces avis

Les observations concernant le PDA émanent des époux Barrère (propriétaires du Grand Mas), de Jardin du Patrimoine et de La Demeure Historique, ces 2 dernières étant mandatées par les époux Barrère.

Les observations présentées ont un seul objet : demander l'extension du PDA au nord, sur des terrains qui seraient en covisibilité avec le Grand Mas.

*Ainsi qu'il est démontré dans le dossier du PDA, la covisibilité n'existe pas. La demande est donc sans objet.*

L'Architecte des Bâtiments de France a présenté le 7 juillet des demandes de modifications du PDA allant dans le même sens, ce qui est surprenant de sa part, puisque c'est lui qui a donné son accord à la proposition de Périmètre Délimité des Abords (courrier du 16 mars 2023)

L'architecte des Bâtiments de France a donc changé d'avis sur le dossier qu'il avait lui-même établi, ce dernier avis donné alors que l'enquête était close depuis 26 jours, soit 5 jours avant la date limite de remise du rapport, le 12 juillet

Pour vérifier la validité des raisons de ce changement d'avis, les lieux ont été une nouvelle fois visités par le commissaire enquêteur.

Ce changement d'avis de « dernière minute » ne remet pas en cause aux yeux du commissaire enquêteur les arguments avancés dans le dossier du PDA, aucune covisibilité n'étant avérée.

### **III AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Compte tenu :

- des observations du public portées sur le registre d'enquête
- des éléments du dossier qui ont été analysés
- des documents consultés
- de l'ensemble de l'argumentaire explicatif exposé dans le rapport d'enquête
- du déroulement de cette enquête publique dans le respect des procédures

Georges MAZUY, commissaire enquêteur soussigné, désigné par le Tribunal Administratif de Marseille par décision du 17 avril 2023 émet

#### **UN AVIS FAVORABLE**

au projet de Périmètre de Délimitation des Abords des Monuments Historiques de la commune de Saint-Étienne-du-Grès, conformément au dossier d'enquête publique ayant reçu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches du Rhône

Fait le 12 juillet 2023

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Mazuy', with a long horizontal stroke extending to the left.

Georges Mazuy